

## Poursuivre l'œuvre de Léopold Bellan

# « LE PÉRIMÈTRE DE LA FONDATION ET DE SES ACTIVITÉS TOUCHE TOUS LES PUBLICS. »

POUR CONTINUER À FINANCER LES PROJETS QUI ONT FAIT LE SÉRIEUX DE SA RÉPUTATION, FAIRE FACE À LA DIMINUTION DES FONDS PUBLICS ET ADAPTER SANS CESSER SES ÉTABLISSEMENTS AUX BESOINS DES PLUS VULNÉRABLES, LA FONDATION FAIT APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE. RENCONTRE AVEC DEUX ADMINISTRATEURS À L'INITIATIVE DE LA DÉMARCHÉ.

### Pourquoi avoir lancé ce projet de collecte de fonds ?

**PHILIPPE GEYRES:** J'ai intégré récemment le Conseil d'Administration de la Fondation et suis ravi de découvrir ce secteur. Je pensais que la Fondation recevait des subventions mais également des dons. J'ai découvert que ces derniers étaient quasi inexistantes et me suis dit que nous pourrions chercher à développer la collecte d'autant que l'équation budgétaire est chaque année plus difficile à résoudre. Les financements sont stables, mais l'on ne compense même pas l'inflation et la population à servir augmente. Nous avons donc décidé en Conseil d'Administration de créer un groupe de travail sur ce thème.

**ÉLÉONORE DE LACHARRIÈRE:** Je suis administratrice de la Fondation depuis 8 ans. Une partie de mon activité professionnelle est consacrée à la finance et j'ai monté, voici 13 ans, une fondation d'entreprise qui travaille sur l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes des milieux modestes. Si nous n'y faisons pas appel à la générosité publique, en revanche j'ai été administratrice du Centre Français des Fondations : je connais donc bien les questions de mécénat d'entreprise ou d'accès au don.



Philippe Geyres  
et Éléonore  
de Lacharrière.

### Par quoi allez-vous commencer ?

**E.L.:** Dans le passé, il a été tenté un appel à la générosité du grand public. Les coûts de marketing sont importants et le retour de fonds versés n'est pas en rapport avec les dépenses. Nous avons donc très vite orienté le travail de notre commission sur du mécénat d'entreprise ou une collecte auprès du public rapproché.

**P.G.:** Notre première idée est d'utiliser la taille de la Fondation, ses 67 établissements et services, comme autant de réseaux de directeurs d'établissement et de communautés locales auxquels il faut

adjoindre les réseaux de la Direction Générale, des administrateurs. Ceci afin de mobiliser le réseau de connaissance de la Fondation au sens large pour la faire connaître aux entreprises et aux particuliers et les inciter à donner.

## L'appel à don sera-t-il fait pour la Fondation ou plus précisément pour des projets à financer ?

**E.L.:** Le donateur peut bien sûr choisir de gratifier la Fondation mais il nous semble important de privilégier des projets concrets. C'est pour cela que chaque établissement met en avant un projet particulier et que nous accompagnons les structures dans leur recherche de financement auprès d'entreprises ou de leurs communautés. D'autre part la Fondation va choisir 4 projets emblématiques pour lesquels elle mobilisera des entreprises nationales, pas forcément reliées au territoire d'implantation de l'établissement.

**P.G.:** Nous souhaitons que les dons puissent être affectés à un projet particulier et qu'ainsi, lorsqu'une personne contribue même modestement, elle puisse se dire que son don a eu un impact sur tel ou tel projet et que l'argent récolté est directement affecté et utilisé. Une entreprise peut choisir de financer, pourquoi pas, la totalité d'un projet. Nous savons que l'un des freins au don est de ne pas savoir l'utilisation qui en est faite. Nous souhaitons donc que la collecte soit la plus transparente et concrète possible et pour cela cibler les dons et ensuite tenir informé le donateur de l'avancée du projet.

## Quels sont les atouts de la Fondation pour faire fructifier sa collecte ?

**E.L.:** Nous avons la chance d'avoir à la Fondation autant d'établissements que d'acteurs institutionnels locaux, extrêmement présents sur leur territoire. Cela permet aussi de démarcher les entreprises, dans les territoires et au niveau national parce que le panel de publics, d'activités, de thématiques est extrêmement large et varié. Il concerne tous les âges, toutes les familles et chacun peut s'y reconnaître et choisir de soutenir un projet digital ou d'ergothérapie, d'accès à la culture, d'inclusion sociale ou scolaire... ■



## Que vous soyez un particulier ou une entreprise, vous pouvez soutenir notre action

- ▶ **En faisant un don en ligne sur notre site 100 % sécurisé :** [www.bellan.fr](http://www.bellan.fr) > Faire un don
- ▶ **En adressant un chèque à :**  
Fondation Léopold Bellan – 64, rue du Rocher – 75008 Paris
- ▶ **En effectuant un virement bancaire sur le compte de la Fondation**  
en précisant vos coordonnées et qu'il s'agit d'un don :  
IBAN : FR76 1020 7004 2670 2105 4010 858  
BIC : CCBPFRPPMTG
- ▶ **En léguant tout ou partie de vos biens à la Fondation Léopold Bellan**  
dans le respect de la réserve de vos héritiers ou en faisant une donation sur succession. Prenez contact avec notre service donateurs au 01 53 42 11 50 ou [fondation@bellan.fr](mailto:fondation@bellan.fr)
- ▶ **En versant la taxe d'apprentissage de votre entreprise aux IME (Instituts Médico-Éducatifs) et aux Esat (Établissements et services d'aide par le travail) de la Fondation Léopold Bellan, habilités à la percevoir.**

## Votre don est déductible des impôts

- ▶ **Si vous êtes soumis à l'impôt sur le revenu**  
Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de vos revenus nets imposables (art. 200 du Code Général des Impôts).
- ▶ **Si vous êtes redevable de l'impôt sur la fortune immobilière**  
Vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'IFI égale à 75 % du montant de votre don dans la limite de 50 000 € (soit un don maximal de 66 667 €).
- ▶ **Si vous êtes une entreprise**  
Vous déduisez 60 % du montant de votre don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de votre entreprise (art. 238 bis du Code Général des Impôts).